



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL  
MARS 2018

# le bulletin du RIOCM



Révision du PSOC :

## NÉGOCIATIONS

DEMANDÉES PAR LES  
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

## Révision du PSOC

# De nouvelles orientations ministérielles

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a entrepris la révision du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) il y a plusieurs mois déjà. Un mécanisme de consultation des groupes est prévu avant l'adoption d'éventuelles modifications au programme (orientations ministérielles). Nous n'avons, à ce jour, reçu aucun document (officiel ou officieux) faisant état de la nature de ces orientations. Bien que certaines informations nous laissent présager une application plus restrictive des critères d'admissibilité, notamment pour le financement à la mission, seule une analyse détaillée des nouvelles orientations nous permettra d'évaluer leurs impacts sur les groupes communautaires et les personnes qui les animent, partout au Québec, mais plus spécifiquement à Montréal. Au-delà des aspects essentiellement financiers, il importe d'être vigilant.e face aux conséquences possibles sur ce qui est au cœur de nos missions : notre autonomie et celle de nos membres à déterminer nos actions, nos pratiques et nos approches.

### Échéancier et mode de consultation

Le dernier échéancier fourni par le MSSS nous laisse entendre que nous recevrons très prochainement les documents nécessaires

à la consultation. Nous ne sommes toutefois pas à l'abri d'un nouveau report. Le calendrier électoral pourrait avoir un impact sur celui des travaux du MSSS.

(suite à la page suivante)



### Échéancier envisagé

**Date indéterminée :** mise en ligne du « projet d'orientations ministérielles » (document de consultation) et des consignes pour la consultation. Toutes les personnes, organisations et organismes concernés par le PSOC y auront accès et pourront participer à la consultation.

**3 à 4 semaines après la mise en ligne :** rencontre du MSSS avec les 16 TROC/ROC à Québec et des regroupements provinciaux à Montréal.

**Mai et juin 2018 :** journées d'auditions, pour entendre l'avis des 64 regroupements admis au PSOC, échelonnées sur 6 semaines.

**30 juin 2018 :** fin de la consultation.

**Après le 30 juin :** production d'un rapport de consultation par le MSSS. Ajustements du « projet d'orientations ministérielles » selon les commentaires et avis retenus.

**Autour du 30 septembre :** présentation du document révisé à la CTROC et à la TRPOCB. Les interlocuteurs privilégiés auront la possibilité d'émettre un dernier avis.

**Automne 2018 :** dépôt des orientations ministérielles aux instances du MSSS pour approbation en vue d'une application en 2019.

Nous croyons qu'il est opportun de réfléchir collectivement avant de participer, comme groupe ou comme regroupement, aux consultations. Pour ce faire, vous êtes convié.e.s à une journée d'information et d'échanges qui aura lieu le 12 avril prochain (*Voir encadré page 3*). De plus, vos regroupements régionaux et nationaux vous feront parvenir des avis que nous vous invitons à lire avant de participer à la consultation.

Nous saluons la volonté du ministère de consulter. Nous devons par contre nous assurer que nous serons entendu.e.s. Cette consultation ne doit pas être une façade qui serve de caution à des politiques qui affaiblissent ou asservissent le mouvement communautaire. Ainsi, nous demandons qu'une période de négociation avec nos instances nationales (CTROC et TRPOCB) soit intégrée au processus avant l'adoption finale des orientations ministérielles. Nous demandons également que les résultats des consultations soient rendus publics.

### Les critères d'admissibilités au PSOC

Les critères d'admissibilité au PSOC s'inspirent des 4 critères de l'action communautaire **et** des 4 critères supplémentaires de l'action communautaire autonome (ACA), tels que définis dans la politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC). Le PSOC étant administré régionalement par les CIUSSS, ces critères sont appliqués de façon variable d'une région à l'autre. Les orientations ministérielles viendront-elles uniformiser les pratiques des différentes régions? Une application plus systématique et stricte des 8 critères de l'ACA est-elle envisagée? Si oui, quelles seraient les conséquences pour les groupes montréalais?

Bien que théoriquement, l'application de tous les critères de l'ACA viendrait réaffirmer

la reconnaissance de celle-ci, les conséquences concrètes pourraient être importantes. Des groupes reconnus et financés depuis de nombreuses années pourraient-ils perdre leur financement à la mission? Ce financement serait-il transféré en entente pour activités spécifiques ou en entente de service? Des groupes dont l'accréditation serait remise en question auraient-ils un délai raisonnable et l'accompagnement nécessaire pour démontrer leur conformité à des critères plus spécifiques? Nous l'ignorons pour le moment. Rappelons, encore une fois, que le contenu des orientations ministérielles n'a pas été diffusé et qu'à ce moment-ci, nous ne pouvons que soulever des questions.

### La centralisation d'un programme régionalisé

Dans le cadre de la dernière réforme du système de santé, en plus de nombreuses fusions dans le réseau, les instances démocratiques des établissements publics ont perdu une grande part de leur marge de manœuvre. Une bonne partie du pouvoir décisionnel a été concentré au MSSS ou dans les mains du ministre lui-même. Dans un tel contexte, peut-on penser que la gestion du PSOC suivra la même logique?

Bien qu'une certaine harmonisation nationale soit pertinente, nous constatons que les réalités des organismes et des personnes sont différentes à Sept-Îles et à Longueuil, tout comme elles peuvent varier de Lachine à Montréal Nord. La force du mouvement communautaire est justement d'avoir la capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés par la population. En ce sens, une trop grande centralisation du PSOC n'est pas souhaitable.

Face à toutes ces questions, il importe de rester vigilant.e.s et mobilisé.e.s afin de s'assurer que les fondements de notre identité collective ne soient pas ébranlés!

## LES HUIT CRITÈRES DE L'ACA

Action communautaire	Action communautaire autonome
Être un organisme à but non lucratif	Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
Être enraciné dans la communauté	Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale
Entretenir une vie associative et démocratique	Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée
Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations	Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

## Journée d'information et d'échanges sur la révision du PSOC

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) révisé en ce moment le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Si tout se déroule comme prévu, le MSSS devrait effectuer des consultations ce printemps sur ses nouvelles orientations. Bien que l'échéancier demeure imprécis, les regroupements montréalais en santé et service sociaux\* organisent une journée d'information et d'échanges sur le sujet.

**Le 12 avril de 9 h 30 à 16 h**  
**Lieu à confirmer**

Réservez cette date à votre agenda!

### Au programme :

❖ **Le fonctionnement des consultations**  
(qui, quand, comment?)

❖ **Les possibles changements** aux critères d'admissibilité au PSOC (quels critères de l'action communautaire autonome seraient retenus et quels seraient les impacts pour les groupes?)

❖ **La centralisation versus la régionalisation**  
de la gestion du PSOC

Ces enjeux nous apparaissent incontournables. Une redéfinition des critères d'admissibilité au PSOC aurait-elle des impacts sur le financement à la mission des groupes, sur leur autonomie? Les financements historiques seront-ils remis en question? Les ententes de service gagneront-elles du terrain face au financement à la mission globale? Serons-nous encore en mesure de faire valoir nos spécificités montréalaises? Le point de vue des groupes et regroupements sera-t-il pris en compte suite aux consultations du ministère?

Comme les documents ne sont pas encore disponibles, il se peut que d'autres enjeux émergent et s'ajoutent à nos discussions. Bref, une journée pour s'informer et réfléchir collectivement. À ne pas manquer!

#### Dîner libre (1 h 15)

Apportez votre lunch ou restaurants à proximité

### Inscriptions :

Inscrivez-vous en ligne en remplissant le formulaire suivant :

<https://goo.gl/forms/h7uZF18UpOQg5W303>

\* Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO), Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI), DéPhy Montréal, RACOR en santé mentale, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS), Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le SIDA (TOMS)

## Révision du Cadre de référence régional sur le partenariat

Des travaux sont en cours pour réviser le cadre régional sur le partenariat entre les instances du réseau public en santé et services sociaux (Service régional, CIUSSS, Direction régionale de la santé publique) et les organismes communautaires. Plus spécifiquement, ce document définit :

- **le cadre règlementaire** (lois et politiques)
- **les rôles de chacun** (les regroupements communautaires et les acteurs du réseau public)
- **les types d'ententes** (de financement) : mission globale, entente pour activités spécifiques, entente pour projets ponctuels, entente de collaboration, entente de service.
- **les modes de communication** et de règlement des différends

Le cadre est sous la responsabilité du Service régional du CIUSSS Centre-Sud. Les travaux se font en collaboration avec le RIOCM et les regroupements montréalais sectoriels.

La révision du Cadre arrive au moment même où le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) fait l'objet d'une révision de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (*voir article en page 1*). Le volet du Cadre qui traite spécifiquement du financement à la mission sera donc abordé plus tard.

Pour le RIOCM, un objectif important des travaux en cours est de s'assurer que les groupes communautaires puissent avoir accès à du financement public dans le respect de leur autonomie. Nous souhaitons que les relations entre les groupes et le réseau soient égalitaires. Bien que le cadre de référence établisse clairement ce principe, cela demeure un défi important quand un des deux partenaires joue le rôle de bailleur de fonds.

Les ententes de service, qui consistent à sous-traiter un service public sous la responsabilité des CIUSSS, soulèvent d'autres enjeux, notamment en regard de l'implication des regroupements dans les processus d'appel d'offre. De plus, nous sommes préoccupé.e.s par la mise en concurrence potentielle des groupes d'action communautaire entre eux et avec d'autres acteurs (économie sociale, OBNL, secteur privé). Dans tous les cas, nous souhaitons que les ententes se fassent de façon respectueuse, libre et éclairée, et c'est dans cette optique que nous abordons ces travaux.

À suivre!

## Le RIOCM rencontre la Ville de Montréal



Le 30 janvier dernier, des représentants du RIOCM ont rencontré **Madame Rosannie Filato**, responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et loisirs à la Ville de Montréal. Il s'agissait d'une première rencontre de sensibilisation aux dossiers que nous portons, soit :

- **La crise de locaux abordables pour les organismes communautaires**  
Quelles actions peuvent être mises de l'avant par la Ville afin de supporter les groupes ?
- **L'enjeu des taxes municipales pour les organismes dans des locaux commerciaux privés**  
Comment bonifier le programme actuel d'aide financière aux OBNL locataires qui est nettement insuffisant ?
- **La question de l'autonomie des organismes**  
Que la Ville reconnaisse la Politique de reconnaissance de l'action communautaire et en respecte les principes dans ses relations avec les organismes communautaires.
- **Le suivi de la politique de développement social**  
Le RIOCM doit faire partie du comité de suivi de la politique de développement social.
- **L'impact du statut de métropole sur les consultations citoyennes**  
Quels mécanismes concrets la Ville mettra en place ?

Madame Filato et son équipe se sont montrés sensibles à nos préoccupations. Nous nous assurerons, dans les prochains mois, que nos demandes ne restent pas lettre morte.

## Invitation à une journée de réflexion sur les conditions de travail dans le communautaire

**QUAND : 2 mai de 9 h à 16 h (dîner libre)**  
**OÙ : Centre St-Pierre, salle 100**

Nous croyons qu'il est grand temps de parler des conditions de travail dans les organismes communautaires. Au cours des dernières années, la stagnation ou la faible augmentation du financement de nos organisations nous permet difficilement, en tant que travailleuses et travailleurs, de suivre l'explosion fulgurante du coût de la vie.

C'est dans cet esprit qu'**Au bas de l'échelle**, le **Centre de formation populaire** et le **Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal** invitent les travailleuses et travailleurs du mouvement communautaire à une journée de réflexion qui aura pour objectifs de :

- Amorcer une discussion collective sur les conditions de travail dans le milieu communautaire ;
- Présenter les résultats de l'enquête réalisée cet hiver (plus de 700 réponses) ;
- Discuter de moyens et stratégies pour améliorer les conditions de travail.

Nombre de places limitées. Inscription obligatoire.  
Dîner libre/apportez votre lunch.

Pour vous inscrire :  
[conditionstravailcommunautaire@gmail.com](mailto:conditionstravailcommunautaire@gmail.com)



## Vie associative

### Nouveaux membres au RIOCM

Depuis octobre dernier, 6 organismes ont fait une demande d'adhésion au RIOCM et ont été acceptés par notre conseil d'administration. Le RIOCM est heureux d'accueillir les groupes montréalais suivants :

- ARC – Aînés retraités de la communauté** – secteur *Maintien dans la communauté*
- Centre d'action bénévole et communautaire de St-Laurent** – secteur *Soutien dans la communauté et aux collectivités*
- Centre de ressources pour hommes de Montréal** – secteur *Soutien dans la communauté et aux collectivités*
- Défi-Illes et des ailes** – secteur *Jeunesse*
- Maison St-Jacques** – secteur *Santé mentale*
- Services bénévoles aux aînés de Ville-Émard/St-Paul** – secteur *Maintien dans la communauté*

# Retour sur les actions d’#EngagezvousACA de cet hiver

Ce n’est pas parce qu’on n’est pas en grève que l’on ne fait rien ! En effet, les organismes communautaires et les regroupements impliqués dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* continuent plus que jamais de mettre de la pression sur le gouvernement pour qu’il écoute nos revendications. Et il s’en est passé des choses cet hiver ! Voici un bref récapitulatif :

**7 FÉVRIER** Actions régionales dans tout le Québec et dépôt d’une pétition à l’Assemblée nationale.



## À MONTRÉAL

Deux actions d’occupations symboliques le matin avec près de 300 personnes !

Un tribunal populaire dans l’après-midi avec un jury citoyen de près de 500 personnes !

Des mobilisations locales dans plusieurs quartiers de Montréal !

## REVUE DE PRESSE

[Sur le dépôt de la pétition](#)

[Sur l’action du FRACA](#)

[À Rivière-des-Prairies](#)

[À Anjou](#)



La campagne fait parler d’elle dans tout le Québec, avec des articles dans les radios et les journaux locaux. Pour en avoir un aperçu, suivez le [Facebook de la campagne](#).

(suite à la page suivante)



19 ET 26 FÉVRIER

**Téléphones et courriels rouges** – les groupes ont mis de la pression sur les députés en les contactant.

13 MARS

**Actions prébudgétaires dans les quartiers**

Le 13 mars 2018 était une journée d'actions montréalaises autour du thème : « **Leitão, on voit ROUGE pour nos services publics!** » Plusieurs groupes ont répondu à l'appel pour manifester leur désaccord et leurs inquiétudes face au saccage de nos services publics. Le désinvestissement et les coupures menacent l'existence de nos institutions publiques, de nos groupes communautaires!

Des groupes communautaires ont organisé des actions avec leurs quartiers dans Pointe-aux-Trembles, le Sud-Ouest et le Centre-Sud. Les groupes du CRADI (regroupement de défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme) ont organisé des actions devant des institutions publiques à travers la ville (CRDITED, CIUSSS, etc.).

De plus, une centaine de personnes ont répondu à l'appel du FRACA pour un rassemblement et une mise en scène devant le CSLC de la Petite-Patrie.

REVUE DE PRESSE

L'action du FRACA

## Prochain rendez-vous : le 9 avril, on rencontre les députés libéraux!

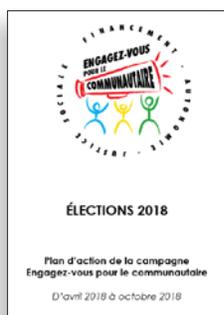
Le prochain budget provincial devrait sortir d'ici la fin mars. Même si on attend de voir ce que le gouvernement nous réserve, on se prépare à rencontrer nos élu.e.s, le 9 avril prochain. Nous invitons tous les groupes à organiser une action auprès de leur député.e. Que ce soit une rencontre, un piquetage, une manifestation, une distribution de tract, etc.

Si aucune action n'est organisée dans votre quartier, joignez-vous à l'action du FRACA, qui visera un ministre du gouvernement libéral. Plus de détails dans les prochaines semaines.

### Et après ? Vers les élections ! Discutez du plan d'action d'Engagez-vous

D'ici à la formation d'un nouveau gouvernement en octobre prochain, la campagne se met en mode électoral! Le comité de coordination a concocté un plan d'action pour vous :

[téléchargez le plan d'action](#)



Différents outils seront créés, dont un bilan du gouvernement et des précisions sur ce que la loi électorale permet et ne permet pas de faire durant la campagne. Le but de ce plan d'action est de faire du financement des organismes communautaires et d'obtenir des engagements des différents partis. Il s'agira d'une campagne positive basée sur 4 axes : la communication, la représentation, la mobilisation et l'éducation populaire.

Qu'est-ce que mon organisme peut faire pour participer ?

- **Parlez du plan d'action** dans vos instances, en c.a. et dans votre assemblée générale.
- **Planifiez des activités** locales ou régionales avec votre organisme et vos alliés.
- **Organisez des débats** avec vos candidat.e.s dans votre quartier.

D'autres informations suivront ce printemps !

## Coalition Solidarité Santé Dépliant « Le remède aux coupures »

**La campagne** « Le remède aux coupures », pour une assurance médicament complètement publique, se poursuit toujours. Pour faciliter la compréhension de notre revendication, un dépliant informatif expliquant simplement la campagne est disponible.

Ce dépliant est conçu pour diffusion large dès maintenant dans tous les groupes, regroupements et événements, et dans tous les lieux possibles.

À un mois du budget provincial, c'est l'occasion de rappeler au gouvernement qu'en rendant 100 % public notre régime d'assurance médicaments, il pourrait améliorer l'accès aux médicaments tout en économisant jusqu'à 3 milliards \$ par année. Nous pourrions ainsi financer adéquatement nos services publics et nos programmes sociaux, sans que ça nous coûte plus cher.

Plus d'information : [www.cssante.com/node/561](http://www.cssante.com/node/561)



**Le Québec dépense 35 % de plus que les autres provinces pour ses médicaments**

**Pourquoi ?**

- Les Québécois ont un régime d'assurance médicaments mixte public-privé. Seulement 44% de la population est assurée par le gouvernement (assurance publique) et la majorité, soit 56%, est assurée par des centaines de régimes privés d'assurance collective.
- Le régime fragmenté limite le pouvoir de négociation du gouvernement et les économies d'échelle pour favoriser un coût plus élevé des médicaments, qui profite en premier lieu à :
  - L'industrie pharmaceutique**  
Par exemple, 500 comprimés d'un médicament générique populaire Lipitor (Atorvastatine) coûtent 204\$ au Québec, mais 104\$ en Allemagne et 28\$ en Nouvelle-Zélande.
  - Les pharmaciens**  
Pour le régime public, leurs honoraires sont fixés par le gouvernement autour de 840\$, mais ils ne le sont pas pour les régimes privés. Résultat : au Québec, deux personnes qui entrent dans la même pharmacie, avec la même prescription, vont ressortir avec deux factures différentes, beaucoup plus élevée pour la personne assurée au privé!
  - Les assureurs**  
Dans les régimes privés d'assurance collective, la facture est plus élevée à cause des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 16% au privé contre 2% au public; d'une taxe de 9% sur les primes; des enfants qui ne bénéficient pas de la gratuité de leurs médicaments et de l'employé à temps partiel qui paie la même prime que son patron, etc.

**INACCEPTABLE !**



## Revue *Nouvelles pratiques sociales* Numéro sur l'action communautaire : quelle autonomie ? Pour qui ?

**Les articles réunis** dans ce dossier thématique proposent une mise à jour des connaissances sur les conceptions de l'autonomie à l'œuvre dans certains groupes communautaires et associations citoyennes du Québec. Loin de clore le débat sur le sens à donner à ce concept et sur la manière de le traduire dans l'intervention, ils sont plutôt le reflet de la diversité des pratiques qui s'en réclament et qui cohabitent de manière plus ou moins harmonieuse au sein de ce secteur d'activité. Sans prétendre à l'exhaustivité, le dossier offre ainsi un bon aperçu des différentes manières de poser la question de l'autonomie en action communautaire et des enjeux qui en découlent, selon qu'on l'aborde d'un point de vue personnel, relationnel ou politique.

Avec des textes de Marie-Chantal Locas (RIOCM), Céline Métivier (RQ-ACA), Marie-Ève Carpentier (ROCLD), Michel Parazelli et Audréanne Campeau (UQAM) et plusieurs autres. Les textes sont disponibles en ligne : <https://nps.uqam.ca/numeros/derniers.html>

## Site de référence 211 Grand Montréal Centre de Référence du Grand Montréal

**211**

Le Centre de Référence du Grand Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ainsi que Centraide du Grand Montréal ont mis en ligne le site Web 211 Grand Montréal. Le 211 est un service d'information et référence facilement accessible, grâce à un numéro de téléphone à trois chiffres (2-1-1), facile à retenir, disponible 7 jours par semaine, de 8 h à 18 h, 365 jours par année qui sera, à terme, ouvert 24 heures par jour.

Le site web 211 Grand Montréal, permettra en tout temps de rechercher des services sociocommunautaires tels que des ressources pour les aînés ou les personnes immigrantes, de dépannage alimentaire, d'assistance matérielle, de logement abordable, de service pour la jeunesse, la famille ou encore d'aide pour les itinérants, l'éducation, l'emploi, du bénévolat et plus encore. Au Canada, le 211 est déjà implanté dans la majorité des grandes villes.

## Le RIOCM à la CTROC

Les différentes tables régionales d'organismes communautaires (TROC) du Québec se sont réunies à Laval dans le cadre de la rencontre nationale de la CTROC du 20 au 22 février. En plus de discuter de régionalisation et de mobilisation, les TROC ont profité de l'occasion pour échanger sur le PSOC en plus de tenir une conférence de presse sur les choix aberrants de financement du gouvernement. Voici un lien vers la couverture médiatique de la rencontre : [www.courrierlaval.com/actualites/societe/2018/2/22/a-bout-de-souffle-le-communautaire-exige-475-m-.html](http://www.courrierlaval.com/actualites/societe/2018/2/22/a-bout-de-souffle-le-communautaire-exige-475-m-.html)

## Réseau Québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) Aidez-nous à recenser les gains sociaux réalisés grâce à l'ACA !

Que ce soit dans le cadre d'interventions dans les commissions parlementaires, par des mémoires, des groupes de travail, des rencontres avec les ministres ou les député-e-s, des recours collectifs ou par de nombreuses actions de mobilisation, les interventions variés des organismes communautaires dans les dossiers politiques et sociaux ont contribué à l'amélioration et à la mise en place des protections sociales et des lois au Québec.

Par le biais de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) ainsi que dans le cadre de la prochaine semaine nationale de l'action communautaire autonome, le RQ-ACA désire mettre en valeur les gains sociaux obtenus grâce à la contribution des organismes communautaires. Les gains que nous citons souvent sont les gains majeurs tels que les CLSC, les CPE, l'avancement des droits des femmes, etc. Il existe néanmoins d'innombrables gains invisibles dont nous ne parlons pas assez car nous les avons oublié ou ne les connaissons tout simplement pas. C'est pourquoi nous vous demandons de contribuer à la recension de nos gains collectifs et de nos victoires (petites et grandes).

- Votre organisme a contribué à la mise en place d'une loi ou d'un programme ?
- Votre secteur a réussi à faire changer les dispositions d'une loi ou d'un programme social en faveur d'une plus grande justice sociale ?

Aidez-nous à bâtir une liste la plus exhaustive possible de nos victoires en répondant à ce [questionnaire](#).



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (Québec) H2J 1W8  
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333  
Courriel : [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca) • Site web : [www.riocm.ca](http://www.riocm.ca)

## AQCFRIS

### Panel *Nouvelles philanthropies et solidarités*

Le 7 juillet 2017 avait lieu le panel Nouvelles philanthropies et solidarités dans le cadre du colloque de l'Association Québec-Canada pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AQCFRIS). Marie-Chantal Locas, notre agente d'analyse au RIOCM, y était, en compagnie d'autres invités. Il est possible de réécouter le panel en ligne : [www.youtube.com/watch?v=MDpcw-9spQg](http://www.youtube.com/watch?v=MDpcw-9spQg).

## RAAMM

### Vidéos « Même aveugle, c'est possible »

Le comité de sensibilisation du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) lance « Même aveugle, c'est possible », une nouvelle série de courtes vidéos de sensibilisation disponible au : [www.youtube.com/channel/UCSNPVu4b1lhtWTwd6PLEyuA](http://www.youtube.com/channel/UCSNPVu4b1lhtWTwd6PLEyuA)

Les quatre vidéos mettent en scène les membres du comité dans différentes situations de la vie courante pour briser les mythes entourant la vie des personnes handicapées visuelles.



Votre organisme n'est pas membre du RIOCM ?

Cliquez ici [www.riocm.ca/devenir-membre.html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)